

# CONTEXTE LIÉ AU DÉPLOIEMENT DU BSI

Un bilan de la réforme à la suite du déploiement de la 3ème étape intervenue en septembre 2022 a été réalisé et partagé aux partenaires conventionnels le 17 février 2023.

Il a mis en évidence un **dépassement significatif de l'impact de la réforme lié à une déformation de la structure attendue des différents niveaux de forfaits BSI**. En effet, dans certaines régions, la répartition entre les trois forfaits a significativement été modifiée par rapport aux périodes précédentes pendant lesquelles les infirmiers remplissaient « à blanc » les bilans.

Dans ce cas, et comme cela est prévu dans l'avenant 8,

- un décalage du déploiement de la dernière étape du déploiement du BSI a été mis en œuvre ;
- des **actions d'accompagnement auprès des infirmiers ont été lancées** pour comprendre et remédier à ces déformations.

# LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

## 1) Quels objectifs ?

- Comprendre les raisons de cette déformation de structure constatée et l'hétérogénéité de la facturation de certains forfaits sur le territoire
- S'assurer de la conformité de certaines pratiques.

## 2) Quelles actions ?

3 niveaux d'actions sont mise en œuvre :



1<sup>er</sup> niveau : envoi d'un courrier type de rappel à l'IDEL



2<sup>ème</sup> niveau : entretien entre l'IDEL concerné et le service médical



3<sup>ème</sup> niveau : lancement d'actions de contrôle auprès des infirmiers

## 3) Quelle priorisation ?

Seuls les IDE/CDS avec les atypies suivantes ont été accompagnés :

- IDEL/CDS ayant facturé des forfaits BSA/BSB/BSC sans avoir saisi ou validé par ailleurs un BSI (*pour patient dépendant de 85 ans et +*)
- IDEL/CDS facturant les soins en AIS pour les soins aux patients normalement en forfait BSI (*patients dépendants de 85 ans et +*)
- IDEL/CDS ayant un fort taux de patients en forfaits BSC dans leurs bilans de soins (*idel ayant 50% de forfaits lourds dans leur BSI avec un seuil de minimum 5 patients dépendants en BSC*)
- IDEL/CDS ayant la déformation de la structure des BSI la plus importante pré/post 5 septembre (*70% de leurs patients avec forfait BSI revalorisé – avec un minimum de 4 patients dépendants*)